



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 09 février 2023 à 18h00 à salle de La Halle Dieulefit

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 25 (départ d'un conseiller communautaire à 20h30).

Nombre de procurations : 8

Absents et excusés : 6

Quorum : 20

L'an deux mille vingt-trois, le 09 février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 01 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel la Halle de Dieulefit sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Étaient présents :

Mesdames : I. COINTAULT; L. GIRARD; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE; C. BUSSAT; P. BENOIT; B. DELPAL; M. EBERHARD; J. GLAYSE; P. BERRARD; M. ROUSSET; P. MAGNAN; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; S. TERROT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à M. EBERHARD Marc)
M. BELLE Mickaël (pouvoir à M. DIDIER Thierry)
M. JEUNE Alain (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)
M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. BUSSAT Christian)
M. PALLUEL Robert (pouvoir à Mme SYLVESTRE Nicole)
Mme MARTIN Marion (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)
M. REYNAUD Philippe (pouvoir à Mme CHAPUS Francette)

Étaient absents et excusés :

Mme MOULIN Corinne
M. BOMPARD Guy
M. VINCENT Lionel
M. MOSSAZ Pierre
M. MUCKE Franck
M. POISSON Jean-François

1 - Ouverture de la séance

La Présidente, F. SIMIAN, accueille les conseillers communautaires et laisse la parole à C. BUSSAT maire de la commune. Il indique que les différents projets sur la commune avancent bien et que les différentes études, les APS arrivent au bout de la procédure. Ces projets vont passer aux phases suivantes : APD, aux financements. Période du mandat constructif pour la réalisation des projets: Pour Petite ville de demain (PVD), la partie diagnostic est quasiment établie. Une réunion sera tenue avec les financeurs et les différentes entités du département pour finaliser ce projet.

C. BUSSAT souhaite un bon conseil communautaire aux élus et les invite à une collation à la fin du Conseil.

F. SIMIAN procède à l'appel des présents, le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 - Ordre du jour :

- Ouverture de la séance par la Présidente ;
- Approbation du Procès-verbal du 15 décembre 2022 ;
- Le Point sur la Commission « Tourisme – Patrimoine » :
→Présentation de la politique relative à la stratégie touristique en présence de Mme M. Daulon directrice de l'Office du Tourisme.
- Le Point sur la Commission « Défi climat – Habitat » :
→Présentation de l'étude pré-opérationnelle à une OPAH (opération programmée de l'amélioration de l'habitat);
→ Mise en place du forfait « Mobilités durables » pour les agents de la CCDB - Délib. n°01.
- Le Point sur la Commission « Gestion des déchets » :
→ Modification des statuts du Syndicat des Portes de Provence (SYPP) - n°02;
- Le Point sur la Commission « Enfance – Jeunesse » :
→ Restitution aides Contrat Enfance Jeunesse MSA 2022 aux périscolaires signataires. - Délib. n°03.
- Le Point sur la Commission « Développement Économique » :
→ Signalétique d'information locale (SIL) - Demande de subvention dans le cadre du programme LEADER. - Délib.n°04.
- Le Point sur la Commission « Agriculture – Forêt – Gestion de l'espace ».
→ Portage et validation de la candidature au Plan Pastoral Territorial Bassin de Montélimar 2023-2027. - Délib n°05.
- Le Point sur la Commission « Culture – Solidarités ».
→ Demande de subvention pour le projet sur l'Art de Vieillir, suite de la charte de solidarité des aînés. - Délib n°06.
- Le Point sur la Commission « Travaux – Bâtiments » :
→ Signature d'une convention avec le SIEA du Pays de Dieulefit/Bourdeaux pour autorisation de passage, en terrain privé, de canalisation d'eaux usées. - Délib. n°07;
→ Signature d'une convention avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du bas Roubion Citelle (SIEBRC) pour autorisation de passage, en terrain privé, de canalisation d'eaux potable. - Délib. n°08.
- Le Point sur la Commission « Information – Communication ».
- Décisions de la Présidente;
- Questions et informations diverses.

3 - Approbation du procès-verbal du 15. 12.2022

F. SIMIAN demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 15.12.2022.

Le procès-verbal du 15 décembre est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

4 – Le point sur la Commission « Tourisme - Patrimoine »

F. SIMIAN donne la parole à E. BOUVIER, Vice-président en charge de la Commission « Tourisme - Patrimoine» .

E. BOUVIER explique qu'une présentation de la politique relative à la stratégie touristique va être effectuée et il souhaite que les échanges s'effectuent en fin de présentation. Il s'agit d'une vision du développement de la politique touristique afin de connaître s'il y aura consensus sur ce sujet pour pouvoir continuer le travail ou pas.

Il informe que ce document a été créé suite à un travail effectué avec les membres de la commission (élus) et les membres de l'Office du Tourisme : N. COMBES Présidente du bureau de l'Office du tourisme, M. DAULON Directrice de l'OT et Y. MOURRE Secrétaire.

Les informations ont été compilées par M. GALLO et R. FOCHI techniciens à la CCDB.

E. BOUVIER, Vice-président, en charge de la Commission « Tourisme – Patrimoine » en coopération avec mesdames M. GALLO chargée de mission "Tourisme-Patrimoine" et M. DAULON directrice de l'Office de Tourisme effectuent une présentation intitulée : « Politique touristique et orientations stratégiques » sur le territoire à l'aide d'un Power Point.

Le diaporama intitulé « Politique touristique et orientations stratégiques » sera envoyé dans les prochains jours à l'ensemble des conseillers communautaires.

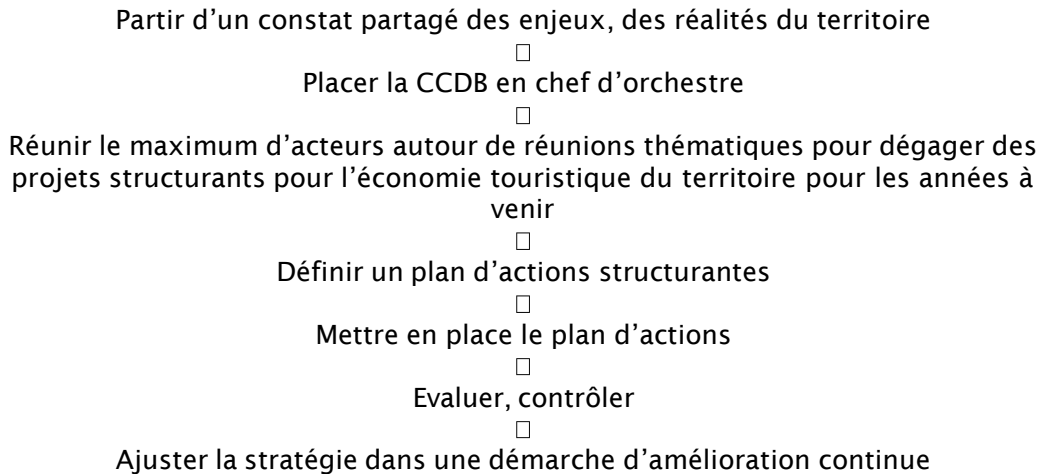
Arrivée de P. BERRARD à 18h17.

E. BOUVIER évoque le tourisme durable avec le public cible les orientations et les stratégies.

4 propositions d'orientations stratégiques en découlent :

- 1- Mettre en réseau, organiser et coordonner les acteurs (économiques, institutionnels...) afin de mener collectivement des actions en faveur du tourisme durable ;
- 2- Répertoire et participer à la protection des espaces naturels et les différents patrimoines présents sur l'ensemble du territoire ;
- 3- Améliorer et développer l'offre et les équipements touristiques en limitant leurs impacts négatifs ;
- 4- Maîtriser la communication touristique.

Concrètement, comment agir ?



Après cette présentation de 35 minutes, E. BOUVIER souhaite souligner que contrairement à la stratégie touristique réalisée en 2016 par un bureau d'étude qui avait coûté 16 000€ à la collectivité, ce travail a été effectué en interne. Le travail à venir aura un coût : le temps agents de l'OT et de la CCDB, il n'y aura pas de sollicitation de cabinet d'étude.

Avec la stratégie de 2016, nous avons suivi à la lettre les axes qui avaient été définis. Il est proposé cette fois qu'elle puisse s'ajuster en fonction des évolutions de situations.

E. BOUVIER tient à remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin à cet immense travail.

La Présidente les remercie pour cette présentation et laisse les élus poser leurs questions.

C. BUSSAT souhaite souligner que tout le long de l'exposé l'environnement est au cœur de cet exposé. Ce qui peut être une valeur ajoutée. Par contre, ce sujet doit être travaillé avec un support ou une communication exemplaire. Fait référence aux touristes et à notre mode de gestion des déchets ou l'explication doit être répétée plusieurs fois pour que le touriste comprenne le fonctionnement et ne fasse pas n'importe quoi sur le territoire.

J-P. LEYDIER, demande ce que représente la clientèle étrangère sur le territoire, car elle peut agir sur l'orientation de la stratégie ?

M. GALLO répond que les chiffres présentés proviennent de flux vision Drôme tourisme, dispositif d'observatoire du tourisme. Actuellement, ce dispositif n'a pas la capacité de mesurer la clientèle étrangère de manière très précise. Nous pouvons obtenir des informations partielles sur les proportions des nationalités et uniquement sur juillet-août. Ce dispositif est en évolution.

D'autre part, nous essayons de favoriser le tourisme de proximité en axant notamment la communication prioritairement sur ces publics. L'idée est d'essayer que le touriste ne dépense pas ou peu en déplacement ou en émission de CO2. A contrario, il est aussi constaté que notre territoire n'est pas suffisamment doté en infrastructures de mobilités pour le rejoindre.

E. BOUVIER souligne que le touriste « lointain » aura tendance à moins dépenser que le touriste de proximité.

P. BENOIT : après présentation il semble qu'un lien avec le dispositif « Drôme attractivité » et notre territoire se tisse. Et il faut espérer que c'est pour promouvoir les savoir-faire particuliers.

G. LEOPOLD : rappelle que tous, sur le territoire nous effectuons des efforts sur les problématiques de l'environnement et il apparaît que notre territoire a une identité à défendre (gestion des déchets, panneaux solaires...). Un fascicule serait peut-être à mettre en place du côté de l'OT, qui centraliserait les initiatives écologiques, les modes de pratiques... permettant aux touristes d'avoir un aperçu de

ce qui se pratique chez nous et de le promouvoir. Par rapport aux mobilités il y a un manquement pour desservir notre territoire, peut-être créer des offres touristiques (package) et des offres de déplacements doux ?

M. DAULON répond sur les actions mises en place par l'OT cette année :

- en lien avec la CCDB avec un publipostage sur les bonnes pratiques de la gestion des déchets qui sera réalisé.
- L'OT propose déjà des packs mais la question des mobilités n'était pas prise en compte (une réflexion est en cours sur la mobilité du début du séjour à la mobilité de la fin du séjour).
- Une création de type agenda d'évènements écoresponsable sera publié cette année.
- Un livret existe depuis plusieurs années, distribué aux hébergeurs et à destination des saisonniers pour leurs apprendre les bonnes pratiques sur notre territoire.

D. ARNAUD : remercie pour le soin présenté à cet exposé. Il informe que l'étude sur la filière céramique a commencé hier pour un délai de 8 mois, elle aura un impact et sera aussi à prendre en compte dans cette stratégie.

E. BOUVIER confirme qu'au fur et à mesure cette stratégie sera amenée à évoluer et à s'adapter aux différents contextes.

M-A BARBE : Demande s'il y a un retour sur le nombre de connexion (fréquentation) pour la borne touristique installée à La Bégude-de-Mazenc ? D'autre part, il a une inquiétude sur le maintien des conventions sur les chemins de randonnées avec les différents problèmes qui se font jour : manques de civismes de la part des randonneurs, présence de chiens de protection, propriétaires refusant le renouvellement des conventions.

E. BOUVIER, indique que concernant la première question M. GALLO effectuera un retour. Pour les chemins de randonnées, une réunion s'était tenue du temps de la chargée de mission M. NIMES-BERTHES au mandat précédent, alertant déjà les maires sur le fait de conserver les chemins communaux de ne pas les rétrocéder. M. GALLO a réussi à conserver des conventions, pour certaines il a fallu parlementer avec les propriétaires. Le post-covid a eu son effet sur « le randonneur », il quitte parfois les chemins de randonnées pour errer sur des propriétés privées avec des applications smartphones pas toujours à jour.

E. BOUVIER incite sur le fait de signaler tous problèmes rencontrés à ce sujet à M. GALLO avec un descriptif de lieu.

J-P FABRE rejoint complètement cette vision du tourisme. Il fait part d'un problème rencontré ce jour pour le camping de Comps. Il relate l'historique des emplacements de ce camping : à la création 20, puis 50, actuellement 110 emplacements. Ce camping, vient d'être acquis par une grande chaîne de camping « CAP FUN » (propriétaire de 180 campings) avec une moyenne d'emplacement de 300. Il rappelle que la commune de Comps est au Règlement National d'Urbanisme (RNU) et il demande quels sont les outils pour lutter contre ce « tourisme de masse ». Il souligne qu'avec le camping de Bourdeaux, ces 2 campings représentent aussi des nuisances sonores incontrôlables. Pour information, le nombre d'étoiles obtenues par les campings est fonction du nombre d'animations proposées.

Pour illustration avec ces 110 emplacements c'est 25 000 nuitées par saison (6 mois d'ouverture). Ce qui représente la moitié de la population de l'Agglo de Montélimar qui séjourne à Comps.

La commune de Comps est en effervescence, une association vient de se créer pour lutter contre ce projet d'agrandissement et pour sauvegarder le patrimoine.

C'est aussi un axe de la stratégie touristique de lutter contre ce tourisme de masse. Il faut absolument réagir rapidement pour éviter une extension

E. BOUVIER répond que le PLUi peut être un des moyens pour stopper ce développement. Et en tant qu'élus il est de notre ressort de le formaliser et de faire remonter ce problème à la Préfecture.

F. SIMIAN indique que J-P FABRE a écrit à la Préfecture pour notifier le manque de ressource en eau sur la commune.

S. GALDEMAS estime qu'il ne faut pas plus de touriste mais qu'il dépense beaucoup plus. Pour ne pas, par exemple, se retrouver avec une surfréquentation de nos chemins. Qu'est ce qui nous distingue d'un autre endroit ? Est-ce que la question aux différents acteurs touristiques et aux touristes a été posée ? Pourquoi les touristes ne viennent pas sur notre territoire ?

E. BOUVIER explique que dans un deuxième temps, ce questionnement sera effectué auprès des acteurs touristiques. Aujourd'hui, ce qui nous distingue ce sont aussi les sports de nature.

M. DAULON fait part de son expérience. Arrivée il y a un an elle a passé du temps à l'accueil de l'OT pour savoir pourquoi les touristes viennent sur notre territoire, ce qui en ressort c'est la tradition

d'accueil qui est particulière sur le territoire. D'autre part, les habitants de Montélimar sont prêts à venir passer des séjours sur notre territoire qui fait « déconnecter » les individus.

C. BUSSAT souligne que la Drôme est le premier département bio de France et sur la CCDB : on y mange bien et on fait attention à bien manger, pour exemple le marché du lavoir où les produits sont bios, cultivés sur le territoire avec un système de vente innovant les produits sont achetés en fonction de ses propres revenus.

L. GIRARD félicite la démarche et que cette réflexion parte du local en tenant compte des enjeux « défi-climat ». Elle souhaite connaître ce que veut dire « le manque de lisibilité des structures » noté dans cette présentation ?

M. GALLO répond que la lisibilité concerne les institutions : qui fait quoi. Par exemple sur la taxe de séjour (TS) : l'hébergeur doit se déclarer en mairie, se rapprocher de la CCDB pour la collecte de la TS et se déclarer à l'OT pour promouvoir l'hébergement et l'accompagnement.

L. GIRARD demande si la CCDB a déjà participé aux plans de gestion annuelle de l'ENS de Saint-Maurice ?

E. BOUVIER informe que le chargé de mission de la commune de Dieulefit a été intégré dans le projet du Trail. C. HARMEGNIES participe avec M. GALLO aux réunions de l'ENS de Saint-Maurice et depuis peu M. DAULON est également présente à ces réunions.

P. BERRARD trouve ce débat très intéressant. Il serait intéressant aussi de travailler sur la valorisation des séjours de courtes durées en basse saison.

M. LIOTARD évoque le problème de l'eau et surtout l'eau de loisirs évoquées dans cet exposé qui reste un gros point noir. Où diriger les touristes pour qu'ils puissent se rafraîchir ?

M. DAULON répond que l'OT est très sensibilisé à ce problème de fréquentation des rivières. L'OT ne promeut plus les baignades en rivière et communique sur le fait de ne pas se baigner dans les rivières afin de les préserver. Les touristes sont dirigés vers les piscines municipales ou vers d'autres territoires qui possèdent des équipements de baignade.

E. BOUVIER note que l'assemblée est favorable à la poursuite du travail vers la définition des orientations et le plan d'actions. Il remercie l'assemblée pour la participation active et ces échanges.

5 - Le point sur la Commission « Défi climat - Habitat »

F. SIMIAN donne la parole à G. MORÉNAS-MORIN, Vice-présidente en charge de la Commission « Défi climat - Habitat ». Elle indique que la commission s'est tenue la semaine dernière avec peu de présents.

5.1 - Mise en place du forfait « Mobilités durables » pour les agents de la Communauté de Communes de Dieulefit – Bourdeaux (CCDB). Annule et remplace la délibération n°36/2021 du 10 juin.

G. MORÉNAS-MORIN, présente la délibération et propose de passer au vote s'il n'y a plus des questions.

P. BENOIT demande combien d'agents sont concernés par ce forfait ?

G. MORÉNAS-MORIN répond qu'il y a eu 3 agents concernés par ce forfait sur 2022.

Délibération n°01/2023 : Mise en place du forfait « Mobilités durables » pour les agents de la Communauté de Communes de Dieulefit – Bourdeaux (CCDB). Annule et remplace la délibération n°36/2021 du 10 juin.

Geneviève MORENAS, Vice-présidente en charge de la commission « Défi climat - Habitat », rappelle que : la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) n° 2019-1428 du 24 décembre 2019, la politique nationale de neutralité carbone (SNBC) d'ici 2050 et le projet de territoire Défi Climat dont toutes les commissions ont pu se saisir ; affichent toutes clairement l'ambition d'une mobilité plus propre et d'une exemplarité des institutions publiques dans la transition.

Le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020, et l'arrêté du 9 mai 2020 pour l'application du décret n°2020-543 du 9 mai, donne la possibilité aux collectivités territoriales de mettre en place une prime intitulée « Forfait Mobilités Durables » à destination de leurs agents (titulaires ou contractuels).

La CCDB a délibéré favorablement le 10 juin 2021.

Elle explique que trois décrets publiés au Journal officiel du 14 décembre 2022 viennent modifier les montants et les moyens de transports éligibles.

Montant annuel du forfait mobilités durables:

- 100 € pour 30 à 59 jours ;
- 200 € pour 60 à 99 jours ;
- 300 € pour au moins 100 jours (200 € précédemment).

Les moyens de transports désormais éligibles sont :

- vélo ou vélo à pédalage assisté personnel ;
- covoiturage (en tant que conducteur ou passager) ;
- engin de déplacement personnel motorisé : trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard... ;
- cyclomoteur, motocyclette, vélo ou vélo à pédalage assisté, engin de déplacement motorisé ou non, loué ou mis à disposition en libre-service. Lorsque ces engins sont motorisés, le moteur ou l'assistance doivent être non thermiques ;
- véhicules à faibles émissions (véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogènes) en service d'auto-partage.

Cette prime ne pourra être versée aux agents :

- bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail,
- bénéficiant d'un véhicule de fonction,
- bénéficiant d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail,
- transportés gratuitement par leur employeur.

Afin de contrôler et justifier les moyens de déplacement réalisés par les agents de la Communauté de Communes, ces derniers devront fournir des pièces justificatives, nécessaires à l'obtention de cette prime :

- une attestation sur l'honneur à remplir ;
- le remplissage et la mise à jour d'un tableau commun aux agents, indiquant le moyen de déplacement « Mobilités durables » utilisé ;
- un relevé de factures ou de paiements, dans le cas d'un covoiturage via un site internet, OU une attestation sur l'honneur des passagers « covoiturés » ou du conducteur « covoitureur », dans le cas d'un covoiturage en dehors des plateformes de covoiturages.

D'autres documents pourront également être demandés par la CCDB, pour exemple : un relevé de factures d'achat, d'assurance ou d'entretien dans le cas d'un déplacement à vélo.

Vu le Décret n° 2022-1562 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020, Vu l'arrêté du 13 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le Décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE le montant et les modalités d'attribution du forfait « Mobilités durables », tels que prévus dans les décrets et arrêtés mis en place par le gouvernement ;**
- **DIT que cette mesure est applicable aux déplacements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2022, permettant ainsi la prise en compte rétroactive des déplacements accomplis en 2022, pour le versement du forfait début 2023 ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces utiles à cette décision.**

5.2 - Etude pré-opérationnelle à une OPAH - Validation du scénario.

G. MORÉNAS-MORIN rappelle que l'étude conduite par SoliHA répond à l'action n°6 du Plan Local de l'Habitat (PLH) et au besoin de logement sur notre territoire ainsi qu'aux enjeux du projet Petites villes de demain (PVD), Les propriétaires concernés sont les propriétaires occupants (PO) et les propriétaires bailleurs (PB), Ce dispositif est mis en place par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) avec pour objectif d'identifier le besoin et la faisabilité de mise en place d'une OPAH qui sera normalisée par la

signature d'une convention pluriannuelle entre la collectivité et l'Anah pour le financement de l'ingénierie et des aides aux travaux.

Elle explique que le diagnostic démontre sur le territoire qu'il y a des enjeux diffus : un marché immobilier tendu, une dynamique d'installation ainsi que des populations éligibles sur tout le territoire. Des besoins à l'échelle de la CCDB qui s'expriment par :

- un fort besoin en nouveau logement (croissance de la population effet Covid),
- par des enjeux fort de rénovation énergétique des logements ;
- par des besoins d'adaptation des logements à accompagner (handicaps, vieillir chez soi)
- une population éligible aux aides de l'Anah (1/4 de la population du territoire).

Par rapport à ce diagnostic, 3 scénarii sont proposés par SOLiHA. Il nous semble que le scénario 2 est le plus adapté pour une grande efficacité d'aboutissement de projet sur notre territoire. Il s'ouvre aussi à l'ensemble des communes de la CCDB :

- scénario 1 : une OPAH restreinte sur le secteur renforcé de Dieulefit
- **scénario 2 : une OPAH intercommunale avec un secteur renforcé sur Dieulefit**
- scénario 3 : une OPAH centre-bourgs sur Dieulefit, Bourdeaux et La Bégude de Mazenc

	Nbre de logements dans le périmètre	Nbre de logements aidés par ANAH (estimation)		Aides aux travaux / 3 ans		Coût ingénierie / 3 ans		
		PO	PB	ANAH	Collectivités	Coût total	Aides de l'ANAH	Reste à charge CCDB
Scénario 1	871	22	14	607 400 €	149 300 € (Dieulefit)	226 195 € (0.70 ETP)	89 894 €	136 302 €
Scénario 2	6 509	124	24	1 666 400 €	149 300 € + 50 700 € (CCDB)	327 628 € 1 (ETP)	177 198 €	150 430 €
Scénario 3	1 313	38	17	945 000 €	149 300 € + 69 500 € (La Bégude et Bourdeaux)	290 822 € 0.90 ETP)	121 663 €	169 159 €

Détail des aides complémentaires de la commune de Dieulefit et de la CCDB

		Commune de Dieulefit									CCDB						
		Montant travaux lourds	Nb	Budget	Montant prime accès	Nb	Budget	Montant prime accession	Nb	Budget	Montant solaire thermique	NB	Budget	Montant prime énergie B	Nb	Budget	
PO	124																
Travaux lourds	8	10%	8	41 600 €	5 000 €	1	5 000 €	2 000 €	4	8 000 €							
Energie	80										500 €	10	5 000 €	2 000 €	22	43 200 €	
Adaptation	36																
PB	24																
Travaux lourds	21	10%	11	84 700 €	5 000 €	2	10 000 €				500 €	5	2 500 €				
Energie	3																
TOTAL	148		19	126 300 €		3	15 000 €		4	8 000 €		15	7 500 €	22	43 200 €		
										149 300 €							50 700 €

Le diaporama intitulé « Présentation OPAH » sera envoyé dans les prochains jours à l'ensemble des conseillers communautaires.

F. SIMIAN ajoute que ce scénario avec un secteur renforcé permet d'aller chercher les logements les plus dégradés avec de gros travaux, en accompagnant les particuliers dans leurs démarches pour un

maximum d'aboutissement de rénovation. Libre aussi à chaque commune de pouvoir participer financièrement de leur côté à des aides à la rénovation à destination de leurs habitants.

P. STADLER précise que la convention à signer avec l'Anah s'effectuera dans quelques mois, ce qui laisse le temps aux communes d'en débattre lors des prochains conseils municipaux, si les communes souhaitent être « pro actif » sur la rénovation des logements de leurs communes et d'intégrer les communes aux côtés de la mairie de Dieulefit et de la CCDB.

G. MORÉNAS-MORIN propose un temps d'échange.

P. BENOIT demande si l'OPAH prendra en compte l'aménagement et l'adaptation des logements pour l'autonomie, afin de permettre aux aînés de rester chez eux. Serait-il possible de demander à l'Etat d'augmenter les plafonds de ressources, qui sont bas, pour toucher plus de personnes?

G. MORÉNAS-MORIN explique que les règles sont imposées par l'Anah mais que cette remarque sera rapportée. Elle signale aussi qu'il est possible de se tourner vers la Carsat ou encore la CAF.

L. GIRARD confirme par son expérience familiale les difficultés à trouver les aides et à remplir les différents dossiers administratifs complexes pour solliciter ces aides. De plus, remplir les dossiers via internet n'est pas la portée de tous les aînés.

S. GALDEMAS souhaite qu'une aide pour l'ingénierie soit mise en place pour un accompagnement technique des travaux à réaliser.

M. EBERHARD souligne que l'OPAH peut être importante pour aider l'activité des entreprises du BTP sur les 3 ans de ce conventionnement.

F. SIMIAN donne les derniers chiffres transmis par SoliHA dans le cadre du PIG : sur les 4 dernières années le montant des travaux effectués par les PO et les PB sur l'ensemble du territoire s'élèvent à 1 927 601 €, uniquement pour les dossiers suivis par SoliHA. Il y a aussi les travaux effectués dans le cadre du SPPEH.

G. LEOPOLD demande quelles sont les conditions pour les propriétaires bailleurs ?

G. MORÉNAS-MORIN explique que pour bénéficier des aides de l'Anah, le propriétaire doit conventionner sur 8 ans, période durant laquelle les loyers sont bloqués. Il y a 3 niveaux de loyers possibles avec une aide qui varie en fonction du montant choisi par le PO.

G. MORÉNAS-MORIN présente la délibération et propose de passer au vote s'il n'y a plus des questions.

Délibération n°02/2023 : Etude pré-opérationnelle à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Validation du scénario.

Geneviève MORENAS, vice-présidente en charge de la commission « Défi climat – Habitat » rappelle que la CCDB s'est engagé dans une étude pré-opérationnelle à la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), conformément aux engagements pris dans le cadre du programme local de l'habitat (PLH), du contrat petite ville de demain (PVD), sans oublier les objectifs du PCAET.

Elle explique que la mission a été confiée à SOLiHA et qu'elle a débuté en février 2022.

Suite à la phase diagnostic et à la phase de définition des stratégies opérationnelles incluant un travail avec les élus des bourg-centres, trois scénarii ont été proposés :

- une OPAH restreinte sur le secteur renforcé de Dieulefit
- une OPAH intercommunale avec secteur renforcé sur Dieulefit
- une OPAH centre-bourg sur Dieulefit, Bourdeaux et La Bégude-de-Mazenc.

Geneviève MORENAS indique que le scénario proposé par le comité de pilotage concerne une OPAH intercommunale avec secteur renforcé sur Dieulefit. Cette opération pourrait voir un début de réalisation à l'automne 2023 ou en 2024.

Objectifs poursuivis sur OPAH intercommunale :

- Remettre sur le marché des biens vacants et dégradés pour répondre aux besoins de logements
- Accroître les rénovations énergétiques de qualité parmi les propriétaires occupants aux ressources modestes
- Accroître la sensibilisation des personnes âgées et handicapées au maintien à domicile et favoriser l'adaptation de leurs logements.

Objectifs du secteur renforcé de Dieulefit :

- Remettre sur le marché des biens vacants et dégradés pour répondre aux besoins de logements:
 - en créant des logements locatifs de qualité et abordables ;

- en permettant l'accès-amélioration pour les ménages modestes.
- Lutter contre la vacance liée à des défauts d'accès entre rez-de-chaussée commercial et logements
- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé
- Accompagner les rénovations énergétiques en lien avec le caractère ancien du bâti du secteur
- Accompagner le projet urbain de la commune.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **VALIDE** le scénario retenu relatif au lancement d'une OPAH intercommunale avec un secteur renforcé sur Dieulefit ;
- **S'ENGAGE** vers la signature d'une convention avec l'ANAH pour une durée de trois ans ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

G. MORÉNAS-MORIN remercie l'assemblée.

6 – Le point sur la Commission « Gestion des Déchets ».

F. SIMIAN laisse la parole à P. BERRARD, Vice-président, en charge de la Commission "Gestion des déchets".

P. BERRARD présente la délibération et explique que le fait de mutualiser avec d'autres territoires les équipements mis en place dans le cadre du SYPP, permet d'effectuer des économies d'échelle (pour notre territoire cela représentera une économie de 17 000€ /an). L'adhésion de la CC Vaison Ventoux ne déséquilibre en rien la gouvernance. Il indique qu'une délégation de 25 élus de la CC Vaison Ventoux est venue sur notre territoire pour connaître notre dispositif de redevance incitative. Ils ont été très intéressés et impressionnés.

S. TERROT demande une explication sur le refus de l'adhésion de la CC Vaison Ventoux au SYPP par Montélimar-Agglo ?

P. BERRARD il semblerait qu'une raison et un positionnement politique qui nous échappe, soient les arguments de ce refus. Il précise que déjà pour l'adhésion de la CC Rhône Lez Provence, le Président et le directeur du SYPP avaient bataillé pendant 18 mois auprès de l'Agglo pour qu'elle comprenne que c'était important pour le SYPP et toutes les collectivités. L'Agglo avait fini par accepter cette adhésion.

P. BERRARD propose de passer au vote s'il n'y a plus des questions.

Délibération n°03/2023 : Modification des statuts du Syndicat des Portes de Provence (SYPP).

M. Philippe BERRARD, Vice-président en charge de la commission « Gestion des Déchets », explique l'intérêt de l'adhésion de la Communauté de Communes Vaison Ventoux sur le périmètre du SYPP.

L'adhésion de cette collectivité entraîne notamment :

- Une optimisation de la charge financière qui repose sur les membres actuels dans le cadre de la répartition de la dette liée au centre de valorisation et au centre de tri.
- Une mutualisation des actions et objectifs de réduction sur un territoire élargi et cohérent
- Une optimisation des centres de tri et valorisation du Syndicat.

Il donne lecture aux membres du conseil communautaire la délibération prise par le Syndicat ainsi que le projet des statuts associés et demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur cette délibération.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE** la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Vaison Ventoux ;
- **APPROUVE** la modification statutaire du Syndicat des Portes de Provence induite par l'adhésion de la Communauté de Communes Vaison Ventoux ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son.s.a représentant.e à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

P. BERRARD, donne ensuite quelques informations.

- Renouvellement pendant un an du marché de collecte du verre et des cartons avant de repartir sur des contrats de 5 ans en 2024 à 3 collectivités : DRAGA, Bourg Saint-Andéol et la CCDB. Nous avons prévu une augmentation de + 30% et nous avons eu raison puisque nous avons pris + 24%.
- Le recrutement pour l'ambassadeur du tri spécial « refus de tri », a été lancé la semaine dernière et l'offre et transmise également aux mairies. Embauche prévue au 15 mars. Le refus de tri est estimé aujourd'hui à 115 000€ nous pouvons espérer qu'avec cet ambassadeur ce montant diminuera.
- L'arrivée du système de pesage du non-recyclable en déchèterie de Dieulefit : le matériel arrive vers le 15 février et démarrera donc prochainement. A communiquer dans vos mairies, que l'utilisation de ce nouveau service est expérimentale et en année blanche pour les particuliers et les professionnels. De nouvelles filières de recyclage sont arrivées en déchèteries : « éco maison » remplaçant « eco mobilier » pour permettre un plus grand panel de récupération.

L. GIRARD demande si un fascicule explicatif de tri en déchèterie serait réalisable ?

S. GALDEMAS confirme la nécessité de communiquer sur ce tri pour éviter les dépôts sauvages.

P. BERRARD répond qu'un document a été produit par le SYPP à destination des gardiens et pas pour les usagers. Les gardiens sont formés en permanence et en continue. C'est très complexe et technique comme document car un objet peut avoir plusieurs catégories, exemple les ampoules, le polystyrène.... Un échange direct avec le gardien sera plus approprié avec le nouveau système de pesage, pour indiquer à l'utilisateur la destination de ses déchets. Par ailleurs sur nos déchèteries ce sont plus d'une soixantaine de flux à connaître.

- Jeudi 9 mars intervention avec la Présidente à la Halle de Dieulefit avec l'ADEME PACA, une délégation d'élus PACA, Citéo et la Région Sud qui viennent effectuer un séminaire d'une journée pour étudier notre système et la tarification incitative. Car notre territoire est valorisé et est classé « en bon élève » au niveau national et aucune collectivité du Sud est en redevance incitative.

Philippe BERARD remercie l'assemblée.

7 - Le point sur la Commission « Enfance - Jeunesse ».

F. SIMIAN donne la parole à N. SYLVESTRE, Vice-présidente, en charge de la Commission "Petite Enfance Jeunesse". Elle donne quelques informations :

- les ALSH connaissent une très bonne fréquentation, les thèmes des vacances d'hiver sont :

Bourdeaux

- 1^{ère} semaine « Projet sonore » effectué par les enfants avec une intervenante
- 2^{ème} semaine « un jour, une histoire » avec la médiathèque de Bourdeaux

La Ferme Saint-Pol :

- 1^{ère} semaine « La Terre s'anime » avec la visite de l'exposition du Clévos
- 2^{ème} semaine « Jeux Olympiques »

Espace jeunes :

- 1^{ère} semaine réalisation par les jeunes d'un court-métrage sur le harcèlement scolaire pour participer au FestiPREV 2023 à la Rochelle. Ainsi qu'un stage sur les musiques actuelles avec pour le CAEM ;
- 2^{ème} semaine séjour en montagne à Méaudre-Autrans avec découvertes de la spéléologie, balade en raquette, luge parc, cani-rando...

N. SYLVESTRE présente la délibération et propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Délibération n°03/2023 : Restitution aides Contrat Enfance Jeunesse MSA 2022 aux périscolaires signataires.

Nicole SYLVESTRE, Vice-présidente en charge de la commission « Enfance – Jeunesse », explique que dans le cadre des prestations de services avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux est signataire d'une convention d'objectifs et de financement pluriannuel sur 4 ans. Le dernier contrat enfance jeunesse (CEJ) a concerné la période 2019 à 2022.

La CCDB perçoit les aides pour les trois crèches, le Relai Petite Enfance (RPE), le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP), les deux accueils de loisirs et le service jeunesse.

Les périscolaires de La Bégude-de-Mazenc, Dieulefit, Montjoux, Le Poët-Laval et Pont de Barret, également signataires du CEJ, perçoivent directement ces aides.

Elle explique que, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) accompagne également les structures en s'appuyant sur les données chiffrées par la CAF pour verser aux gestionnaires 7.74% du montant total.

En 2022, la MSA a versé la totalité des aides CEJ 2022 à la CCDB et non aux communes, aussi la CCDB doit restituer 4 821 € aux gestionnaires des périscolaires suivants :

Collectivité	Montant prévisionnel 2020 CAF	Part MSA (7.74 %)
CCDB	188 835 €	14 616 €
LE POET LAVAL	2 578 €	199 €
MONTJOUX	5 067 €	392 €
DIEULEFIT	38 660 €	2 992 €
LA BEGUDE DE MAZENC	6 700 €	519 €
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES 3 VALLEES	9 287 €	719 €
TOTAL	251 127 €	19 437 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE** le paiement des prestations de la MSA aux périscolaires concernés par le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2019/2022 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Nicole SYLVESTRE remercie l'assemblée.

8 - Le point sur la Commission « Développement - Économique ».

F. SIMIAN laisse la parole à Marc EBERHARD, Vice-président en charge de la commission « Développement économique ». Il informe qu'avec la nouvelle chargée de mission E. JUNGO, il a souhaité qu'elle prenne connaissance du territoire et qu'elle recueille les besoins des communes. Pour cela ils rencontrent les élus du territoire dans leurs communes.

M. EBERHARD présente la délibération. Il informe que le projet de la SIL est complexe, la mise en œuvre est effectuée sur 3 communes, La Bégude-de-Mazenc, Souspierre et Dieulefit. Il indique que des erreurs sont encore apparues (lieux d'implantations, nombre de lames...). E. JUNGO va mettre en place avant la validation du bon à tirer (BAT) un système de pointage avec un service du style Street View, qu'elle enverra aux communes concernées. Par la suite, une ultime vérification sera effectuée auprès de chaque maire pour éviter les erreurs d'implantations et autres.

Il propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Délibération n°04/2023 : Signalétique d'information locale (SIL) - Demande de subvention dans le cadre du programme LEADER. Annule et remplace la délibération n°20/2020 du 27 février.

Marc EBERHARD, Vice-président en charge de la commission « Développement économique », rappelle que la CCDB s'est engagée dans la mise en œuvre de la signalétique d'information locale (SIL) sur le territoire.

Il rappelle que la loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 n°2010-788, complétée par le décret du 30 janvier 2012, a fait évoluer la réglementation sur la publicité extérieure, notamment en ce qui concerne les préenseignes dérogatoires.

A compter de juillet 2015, seuls les monuments historiques ouverts à la visite et les activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir local pourront continuer à bénéficier des préenseignes dérogatoires. Les autres activités de services et économiques ne pourront, par contre, plus en bénéficier.

La Signalisation d'Information Locale (SIL) devient donc la seule alternative légale pour flécher ce type d'activités, elle a pour objet d'apporter aux usagers de la route des indications sur les différents services et activités économiques et touristiques, situées à proximité de la voie sur laquelle ils se déplacent.

Une étude d'implantation de la Signalisation d'Information Locale (SIL) du Pays de Dieulefit-Bourdeaux a été engagée en 2019 par le bureau " Ligne & Sens ", permettant d'engager la phase d'investissement.

Marc EBERHARD présente le montant de l'investissement nécessaire pour la signalétique des activités économiques, de services et touristiques.

Dépenses d'investissement

- Travaux fourniture et pose SIL	109 378,19 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage	2 151,66 €
TOTAL	111 529.85 € HT

Plan de financement

- Programme LEADER	51 349,08 €
- Région (Contrat Ambition Région)	37 874,80 €
- CCDB20% 22 305,97 €	
TOTAL	111 529.85 € HT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- VALIDE le montant de l'opération ;
- SOLLICITE auprès du GAL Portes de Provence dans le cadre du programme LEADER, l'octroi d'une subvention d'un montant de 51 349.08 € ;
- AUTORISE la Présidente à signer toute pièce utile à cette décision.

M. EBERHARD remercie l'assemblée.

9 - Le point sur la Commission « Agriculture – Forêt – Gestion de l'espace ».

F. SIMIAN prend la parole et excuse A. JEUNE pour son absence.

F. SIMIAN présente la délibération. Elle indique que le plan de financement est présenté dans la note de synthèse. Celui-ci sera joint à la délibération finale. Elle précise que la dernière colonne relative à l'auto financement, représente la participation des éleveurs et celle des collectivités. Actuellement, de plus en plus les éleveurs ont besoin d'aides avec toutes les contraintes qui leurs sont imposées. Le plan pastoral territorial est signé pour une période de 5 ans, pour la CCDB cela représentera 10 000€ de participation en totalité.

Par ailleurs, C. HARMEGNIES a transmis des éléments de bilan du dernier PPT 2017-2022 : le PPT a permis de déposer des projets pour un montant total de 445 432,07 € (en majorité de l'investissement des éleveurs). Il a permis également d'appeler différents cofinanceurs pour un montant d'aides publiques de 317 576,20 € (71%) dont :

- o Conseil Régional 95 062,12€
- o Conseil Départemental : 64 067,74€
- o FEADER : 157 102,54€
- o Autre financement ponctuel par une collectivité : 1 344,00€

F. SIMIAN Propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Délibération n°06/2023 : Portage et validation de la candidature au Plan Pastoral Territorial Bassin de Montélimar 2023-2027.

La Présidente, Fabienne SIMIAN, explique que le Plan Pastoral Territorial du Bassin de Montélimar s'est terminé en février 2022.

Le Bassin de Montélimar, territoire réunissant la CCDB et Montélimar Agglomération, candidate au renouvellement du Plan Pastoral Territorial pour la période 2023-2027.

Le nouveau programme comprend 9 actions, pour une demande de financement régional d'un montant de 135 520€.

Action	Taux max	Montant de l'action	CR AURA	FEADER	CD Drôme	Auto financement
Action 1 Structuration	100%	12 281 €	7 000 €	5 281 €	0 €	0 €
Action	Taux max	Montant de l'action	CR AURA	FEADER	CD Drôme	Auto financement
Action2 Reconquête	80%	26 316 €	12 000 €	9 053 €	0 €	5 263 €

Action 3 Accompagnement reconquête	80%	8 772 €	4 000 €	3 018 €	0 €	1 754 €
Action 4 Acquisition foncière	25%	8 000 €	2 000 €	0 €	0 €	6 000 €
Action 5 Equipement	70%	428 291 €	85 444 €	128 916€	85 444 €	128 487 €
Action 6 Abattoir	Hors PPT					
Action 7 Etude	80%	16 570 €	7 556 €	5 700 €	0 €	3 314 €
Action 8 Communication	80%	15 175 €	6 920 €	5 220 €	0 €	3 035 €
Action 9 Animation PPT	60%	17 667 €	10 600 €	0 €	0 €	7 067 €
TOTAL		533 071 €	135 520 €	157 187 €	85 444 €	154 921 €

Pour mener à bien cette procédure, la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux assurera le portage administratif de la programmation pendant la durée du contrat et la chargée de mission agriculture gestion de l'espace, environnement de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux continuera d'animer le PPT pour l'équivalent de 0.10 ETP.

Du temps agent sera également pris en charge par Montélimar Agglomération afin d'assurer l'accompagnement des porteurs de projets spécifiquement sur ce secteur.

Une convention de partenariat sera signée entre les deux EPCI pour acter ces engagements.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE** le portage du Plan Pastoral Territorial Bassin de Montélimar par la CCDB ;
- **VALIDE** la candidature et le budget prévisionnel ;
- **SOLLICITE** auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes l'octroi d'une subvention d'un montant de 135 520 € ;
- **VALIDE** le projet de convention de partenariat établi avec Montélimar Agglomération ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document utile à cette décision.

10 - Le point sur la Commission « Culture - Solidarités ».

F. SIMIAN, donne la parole à F. CHAPUS Vice-présidente de la commission « Culture-Solidarités ». Elle apporte une information relative au Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI), dispositif de l'Etat qui permet aux territoires l'octroi d'aides financières pour des projets sur ce thème. Un CTAI à l'initiative de la CC du Diois est en cours avec la Préfecture de la Drôme sur la vallée de la Drôme et la CCDB a été sollicitée pour en faire partie. Cette question est récurrente depuis le conflit ukrainien sur les populations déplacées ou réfugiés internationaux. La CC Diois a adhéré à ANVITA (Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants) afin d'avoir un accompagnement sur la mise en place de ce CTAI sur les différentes thématiques auprès des personnes en situation de déplacements, exemples : garantir un accès aux logements, permettre l'apprentissage de la langue française, accéder à l'éducation et la formation, etc. Sur notre territoire un premier diagnostic a été réalisé par les différentes associations, fléchant ainsi les ressources du territoire, les projets en cours, les besoins des associations locales et ce pour les personnes concernées par ce dispositif. La CC du Diois se propose d'être centralisatrice de ce projet pour le moment.

La Présidente souligne que c'est une information qu'elle souhaitait partager avec l'assemblée. A la suite une délibération sera à prendre pour la concrétisation de ce dispositif. La CCVD et la CC du Diois ont déjà délibéré dans ce sens-là, mais actuellement les attentes et conditions de l'état manquent de clarté.

F. CHAPUS présente la délibération et propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Délibération n°07/2023 : Demande de subvention pour le projet sur l'Art de Vieillir, suite de la charte de solidarité des aînés, pour l'année 2023.

Francette CHAPUS, Vice-présidente en charge de la Commission « Culture & Solidarités », rappelle que la CCDB était cosignataire de la Charte de solidarité avec tous les aînés (2018-2022) et que les actions se sont terminées en décembre 2022.

Dans le cadre de cette charte, un film sur l'Art de Vieillir a été réalisé avec des habitants du territoire.

Elle explique que dans le cadre de ce projet, une réflexion a été menée avec la MSA Drôme Ardèche Lozère, la CAP Drôme Provençale, le Lien26 et RadioLà sur l'opportunité de donner une suite à ce projet sur l'art de vieillir.

Le projet serait de créer une exposition itinérante autour de l'art de vieillir, avec capsule audio (RadioLà) et un site internet pour valoriser ce travail créé avec des seniors volontaires du territoire (Le Lien 26).

L'exposition aurait vocation à être montrée sur l'ensemble des 21 communes du territoire lors d'événements identifiés (semaine bleue, conférences d'automne, fête du village, fête de l'école...), mais également à être prêtée à des territoires hors CCDB.

Les rencontres et partages qui découleront de cette exposition seront un moyen de rencontres intergénérationnelles, de valorisation de la place de nos aînés dans la vie locale.

Francette CHAPUS explique que lors de la commission Culture et Solidarité du 22 septembre 2022 qui s'est tenue au Poët-Laval, la commission a approuvé cette proposition.

Francette CHAPUS explique également que ce projet rentre dans un projet plus large qui est celui de la C.T.E.A.C. 2023-2025 dont le thème est « Etre jeune à travers les âges, en lien avec notre environnement » et rentre en résonance avec d'autres projets du territoire.

Francette Chapus indique que dans l'attente du plan d'action précis en cours d'élaboration, la demande de subvention peut être déposée (date limite du 7 avril) auprès de la conférence des financeurs du département sur le volet « Vivre ensemble - Favoriser la participation sociale ».

BUDGET PREVISIONNEL Mai 2023 - Décembre 2023

DEPENSES Prévisionnelles		RECETTES Prévisionnelles	
EXPOSITION	12 500,00 €	Conférence des financeurs	12 500,00 €
Expo photo	6 600,00 €		
Photographe - Droits d'auteur (10 prise de vue)	5 000,00 €		
Frais divers	800,00 €		
Impression / Encadrement	800,00 €		
Expo audio	5 900,00 €		
Réalisation de 10 reportages (8 à 12)	3 350,00 €		
Création sonore	1 050,00 €		
Préparation et production des reportages (2 jours)	500,00 €		
Conception et mise en place installation sonore exposition (2 jours)	500,00 €		
Matériel technique installation sonore (4 casques + ampli casques + ampli)	500,00 €		
Coordination	2 500,00 €	CCDB	2 500,00 €
Temps de coordination	2 300,00 €	Montant temps de travail valorisé	2 300,00 €
Autres frais (déplacement / cérémonie)	200,00 €	Budget service (déplacement / cérémonie)	200,00 €
TOTAL	15 000,00 €	TOTAL	15 000,00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **AUTORISE la Présidente à demander une subvention à la Conférence des financeurs d'un montant de 12 500 euros dans le cadre de l'exposition sur l'art de vieillir ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

F. CHAPUS propose de visionner un « teasing » (un bout du film), avec 3 témoignages « Vieillir, tout un art... », durée 10 minutes.

Départ de M-A. BARBE à 20h30.

F. CHAPUS remercie l'assemblée.

11 - Le point sur la Commission « Travaux - Bâtiments ».

La Présidente donne la parole à T. DIDIER, Vice-président, en charge de la Commission « Travaux - Bâtiments ». Il rappelle qu'au dernier Comité des maires un point complet a été effectué sur tous les bâtiments. Il effectue un point d'avancement :

- **CAEM** : Le dossier de mise en sécurité avance avec l'équipe de maîtrise d'oeuvre. Au prochain conseil il y aura certainement un avenant au contrat principal avec le cabinet Abeille pour réaliser l'étude et les travaux de mise en sécurité.
- **CCDB** : Semaine prochaine lancement des appels d'offres le délai semble de plus en plus court car la condition pour pouvoir bénéficier des aides de l'état et de l'effectuer avant juillet.
- **La Maison de la Céramique** : Il est difficile de trouver un prestataire pour poser le pare-soleil. Une seule entreprise est venue voir mais n'a toujours pas transmis son devis.

11.1 - Signature d'une convention avec le SIEA du Pays de Dieulefit/Bourdeaux pour autorisation de passage, en terrain privé, de canalisation d'eaux usées.

T. DIDIER présente la délibération et propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Délibération n°08/2023 : Signature d'une convention avec le SIEA du Pays de Dieulefit/Bourdeaux pour autorisation de passage, en terrain privé, de canalisation d'eaux usées.

Thierry DIDIER, Vice-président en charge de la commission « Travaux - Bâtiments » explique que le syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement (SIEA) du Pays de Dieulefit/Bourdeaux souhaite effectuer des travaux de raccordement au réseau d'eaux usées nécessitant la signature d'une convention d'autorisation de passage sur la parcelle figurant au plan cadastral sous la Section et numéro H 917 (crèche « Souffle d'éveil ») sur la commune de La Bégude de Mazenc, propriété de la CCDB.

Après avoir donné lecture de la convention ci-annexée.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE** la signature d'une convention avec le SIEA du Pays de Dieulefit/Bourdeaux pour autorisation de passage, en terrain privé, de canalisation d'eaux usées ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

11.2 - Signature d'une convention avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roubion Citelle (SIEBRC) pour autorisation de passage, en terrain privé, de canalisation d'eaux potable.

T. DIDIER présente la délibération et propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Délibération n°09/2023 : Signature d'une convention avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roubion Citelle (SIEBRC) pour autorisation de passage, en terrain privé, de canalisation d'eaux potable.

Thierry DIDIER, Vice-président en charge de la commission « Travaux - Bâtiments » explique que le Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roubion Citelle (SIEBRC) souhaite effectuer des travaux de raccordement au réseau d'eau potable nécessitant la signature d'une convention d'autorisation de passage sur la parcelle figurant au plan cadastral sous la Section et numéro H 917 (crèche « Souffle d'éveil ») sur la commune de La Bégude de Mazenc, propriété de la CCDB.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE** la signature d'une convention avec le SIEBRC pour autorisation de passage, en terrain privé, de canalisation d'eau potable ;

- **AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

Thierry DIDIER remercie l'assemblée

12 - Le point sur la Commission « Information - Communication ».

F. SIMIAN donne la parole à B. DELPAL, Vice-président, en charge de la Commission « Information - Communication ». Il indique que :

- Le bulletin de la Communauté de communes : est en cours de distribution, qui sera achevée demain soir.

- Nouveau site internet : un retard a été pris de par la commission qui souhaite que le site soit vivant et alimenté dès sa mise en ligne. Hors pour réussir cela 4 personnes doivent suivre une formation. Une date est à trouver en fonction de la charge de chacun. Avec pour mise en ligne au plus tard le 15 mars.

B. DELPAL remercie l'assemblée.

13 - Décisions de la Présidente.

Décision 31-2022 : Lancement d'une consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), dans le cadre des travaux de réfection et de modification de la toiture du multi accueil « Les Dieul'Filous » à Dieulefit.

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité d'engager des travaux de réfection et de modification de la toiture du multiaccueil « Les Dieul'Filous » à Dieulefit ; après lancement d'une consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), les offres suivantes sont parvenues :

	Estimatif DCE	Prix	Classement
Lot 00 - Généralités	2 103,18		
Atelier du bâtiment		1 200,00	1
Lot 1 - Démolition - Charpente - Couverture	21 266,66		
Bati Eco		26 415,00	2
Atelier du bâtiment		21 405,51	1
Lot 2 - Electricité	2 062,00		
Piollet		1 275,54	1
Pellegrin		1 755,00	2
Lot 3 - Chauffage	1 200,00		
Pellegrin		2 370,50	1
Lot 4 - Plâtrerie	13 705,00		
SMARKI		8 594,00	1
Lot 5 - Peinture	3 500,00		
SMARKI		3 175,00	1
TOTAL	43 836,84	38 020.55	

La Présidente, **CONSIDÉRANT** les offres les mieux disantes conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un marché avec les entreprises suivantes :

Lot 00 Généralités	ATELIER DU BÂTIMENT 9 Chemin de la Françoise 26 220 DIEULEFIT SIRET 482 542 362 00033	1 200,00 € HT	1 440.00 euros TTC
Lot 01 Démolition Charpente Couverture	ATELIER DU BÂTIMENT 9 Chemin de la Françoise 26 220 DIEULEFIT SIRET : 482 542 362 00033	21 405.51 € HT	25 686.61 € TTC
Lot 02 Electricité	EURL PIOLLET Joël ZA de Graveyron 26 220 DIEULEFIT SIRET : 412 258 394 00029	1 275.54 € HT	1 530.65 € TTC
Lot 03	SAS PELLEGRIN FRERES	2 370.50 € HT	2 844.60 € TTC

Chauffage	30 Rue du Bourg 26 220 DIEULEFIT SIRET 385 174 339 00023		
Lot 04 Plâtrerie-Isolation	SASU SMARKI 17 Rue Victor Hugo 26 400 CREST SIRET 891 762 825 00018	8 594.00 € HT	10 312.80 € TTC
Lot 05 Peinture	SASU SMARKI 17 Rue Victor Hugo 26 400 CREST SIRET 891 762 825 00018	3 175.00 € HT	3 810.00 € TTC
TOTAL		38 020.55 € HT	45 624.66 € TTC

Décision 32-2022: Signature d'un contrat avec un prestataire KPMG, pour une mission d'accompagnement à l'élaboration du rapport quinquennal sur les attributions de compensation.

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à un prestataire une mission d'accompagnement à l'élaboration du rapport quinquennal sur les attributions de compensation en application de la loi de finances pour 2017.

La Présidente, **DÉCIDE** de signer un contrat avec KPMG, pour un montant de 13 170 €HT soit 15 804 €TTC.

Décision 33-2022 : Signature d'un contrat avec EA ADEFI- Association Clair Soleil pour la gestion du haut de quai de la déchèterie de Dieulefit.

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de renouveler le marché de prestation concernant « la gestion du haut de quai de la déchèterie de Dieulefit » ; après lancement d'une consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), une seule offre est parvenue dans les délais :

Société : EA ADEFI – ASSOCIATION CLAIR SOLEIL

Adresse : 1785 Route de Montélimar – 26220 Dieulefit

Durée : 3 ans

Date de démarrage : 1^{er} novembre 2022

Montant global : 164 186.60 € HT soit 197 023.92 € TTC

Montant mensuel : 4 560.74 € HT soit 5 472.89 € TTC

La Présidente, **CONSIDÉRANT** cette offre adaptée au besoin et conformément aux dispositions de l'article 1er - 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un marché avec l'entreprise « EA ADEFI – ASSOCIATION CLAIR SOLEIL » pour une durée de 3ans d'un montant de 164 186.60 €HT, soit 197 023.92 €TTC.

Décision 34-2022 : VIREMENT DE CREDITS N°4 (Décision budgétaire modificative n°5) pour le budget annexe des Ordures Ménagères.

VU les crédits disponibles en section de fonctionnement du Budget Annexe Déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes au compte 022 – Dépenses imprévues

Considérant qu'il convient de faire un virement de crédits pour alimenter le chapitre 67 – Charges exceptionnelles pour procéder à l'annulation des factures émises sur exercices antérieures

DÉCIDE les virements de crédits comme suit :

VIREMENT DE CREDITS N°4 (Décision budgétaire modificative n°5)

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Total D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés sur exercices antérieurs	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 500.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €

Décision 35-2022 : VIREMENT DE CREDITS N°3 (Décision budgétaire modificative n°4) pour le budget principal de la CCDB.

VU les crédits disponibles en section de fonctionnement du Budget principal de la Communauté de Communes au compte 022 – Dépenses imprévues

Considérant qu'il convient de faire un virement de crédits pour alimenter le chapitre 012 – Charges du personnel afin de pouvoir procéder au mandatement des salaires du mois de décembre 2022

DÉCIDE les virements de crédits comme suit :

VIREMENT DE CREDITS N°3 (Décision budgétaire modificative n°4)

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	12 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	12 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Rémunérations	0.00 €	12 300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 012 : Charges du personnel	0.00 €	12 300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	12 300.00 €	12 300.00 €	0.00 €	0.00 €

Décision 01-2023 : Signature d'un marché avec IN EXTENSO et DEXTERIS dans le cadre d'une étude sur la filière céramique du territoire (MAPA).

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à un prestataire un état des lieux de la filière céramique sur la CCDB et élaboration d'un plan de développement économique, culturel et touristique;

Après lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), trois (3) offres sont parvenues dans les délais et ont été analysées selon les critères indiqués dans le cahier des charges : compréhension de la problématique et de la méthodologie (40 points), références et composition de l'équipe (20 points), prix et délais (40 points).

Candidats	Note technique		Note délais et prix 40/100	Prix TTC	Note totale	Classement
	Méthodologie 40/100	Références 20/100				
IN EXTENSO (Boulogne-Billancourt) DEXTERIS (Montpellier)	38	18	26,23	41 340,00 €	64,23	1
ATEMIA (Challes Les Eaux) 3ème Pôle (Paris)	35	10	6,25	59 670,00 €	41,25	3
DECALOG (Grenoble)	24	10	38,00	24 480,00 €	62,00	2

Suite à l'analyse des offres, la Présidente, **CONSIDÉRANT** l'offre la mieux disante conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un marché avec IN EXTENSO et DEXTERIS pour un montant de 34 450 € HT soit 41 340,00 € TTC.

Décision 02-2023 : Signature d'une convention de partenariat avec le Département de la Drôme dans le cadre de la politique jeunesse du Département.

La Présidente, CONSIDÉRANT la politique jeunesse du Département DECIDE de signer une convention de partenariat animation jeunesse de proximité avec le Département de la Drôme.

Décision 03-2023 : Signature d'un avenant au contrat d'étude de biodéchets avec le prestataire les Alchimistes (MAPA).

VU la décision n° D13-2022, relative à l'étude de faisabilité concernant la collecte et le traitement des bio-déchets produits sur le territoire.

La Présidente, CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser un avenant au contrat avec le prestataire Les Alchimistes. Cet avenant concerne la réalisation d'un comité de pilotage supplémentaire ainsi qu'une présentation du rendu de l'étude en comité des maires.

La Présidente, DÉCIDE de signer un avenant au contrat d'un montant **725.00 € HT**. Portant le montant de la phase 3 à **3 870.00 € HT**.

14 – Questions et informations diverses.

F. SIMIAN donne quelques informations :

- Comité des maires : le 16 février à 17h00, Dieulefit avec le bureau KPMG.

F. SIMIAN souhaite effectuer des rappels et partager l'avancement du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Elle effectue une présentation à l'aide d'un diaporama.

Elle rappelle que les 3 élus représentants le territoire sont G. MORÉNAS-MORIN, M-A. BARBE et elle-même.

Elle rappelle le périmètre du territoire, la prescription d'élaboration du SCoT votée en 2021 avec ses 4 objectifs thématiques : activités économiques, habitat dans son ensemble et mobilités, prévention des risques et ressources naturelles et progresser dans la gestion de l'espace et la sobriété foncière. Au sein du SCoT, une étude supplémentaire a été demandée sur la Santé pour obtenir une vision plus globale de celle-ci.

La Présidente, évoque les études en cours et à venir et laisse la parole à G. MORÉNAS-MORIN pour une explication supplémentaire sur cette organisation de l'élaboration de ce SCoT.

G. MORÉNAS-MORIN rappelle qu'il y a 4 commissions elle participe pour sa part à 3 :

- « Comment se loger ? », en janvier il y a eu la restitution du travail des étudiants de Grenoble ayant coopérés avec 4 communes : Buis-Les-Baronnies, Le Teil, Donzère et Taulignan sur le sujet des formes urbaines et résidentielles. Un questionnaire s'en est découlé sur les formes résidentielles à l'horizon 2050, il est disponible sur le site et Panneau Pocket à destination de chaque habitant du territoire.

- « Produire et travailler », elle a participé fin janvier à un atelier sur l'énergie.

- « Mobilité et travailler », cette commission ne s'est pas réunie en ce début d'année.

La Présidente reprend la parole. A ce jour, et après analyse du territoire, il se dessine un territoire avec 6 familles de pôles : majeurs et rayonnants, structurants, de proximité, relais, hyper-proximité et bourgs ruraux (voir carte ci-après).

Suite à cette étude effectuée par un sociologue ayant travaillé sur beaucoup de SCoT, il indique que si l'activité d'un pôle structurant diminue c'est tout ce qui est en périphérie qui diminue en qualité de vie et en services.

Éléments à retenir suite aux différents maillages du territoire : prendre en compte le temps de 15 minutes de déplacement (temps d'offre de services de proximité correcte), la fragilisation des services, le changement du nombre de population.

Bilan : éléments à retenir

1

Des priorités d'intervention communes à tous les territoires membres du SCoT en matière de **santé, transport et commerce**.

2

Un relatif consensus en matière de **renforcement des coopérations et synergies locales**, et ce dans un **environnement de proximité** n'excédant que très rarement les **15 minutes**.

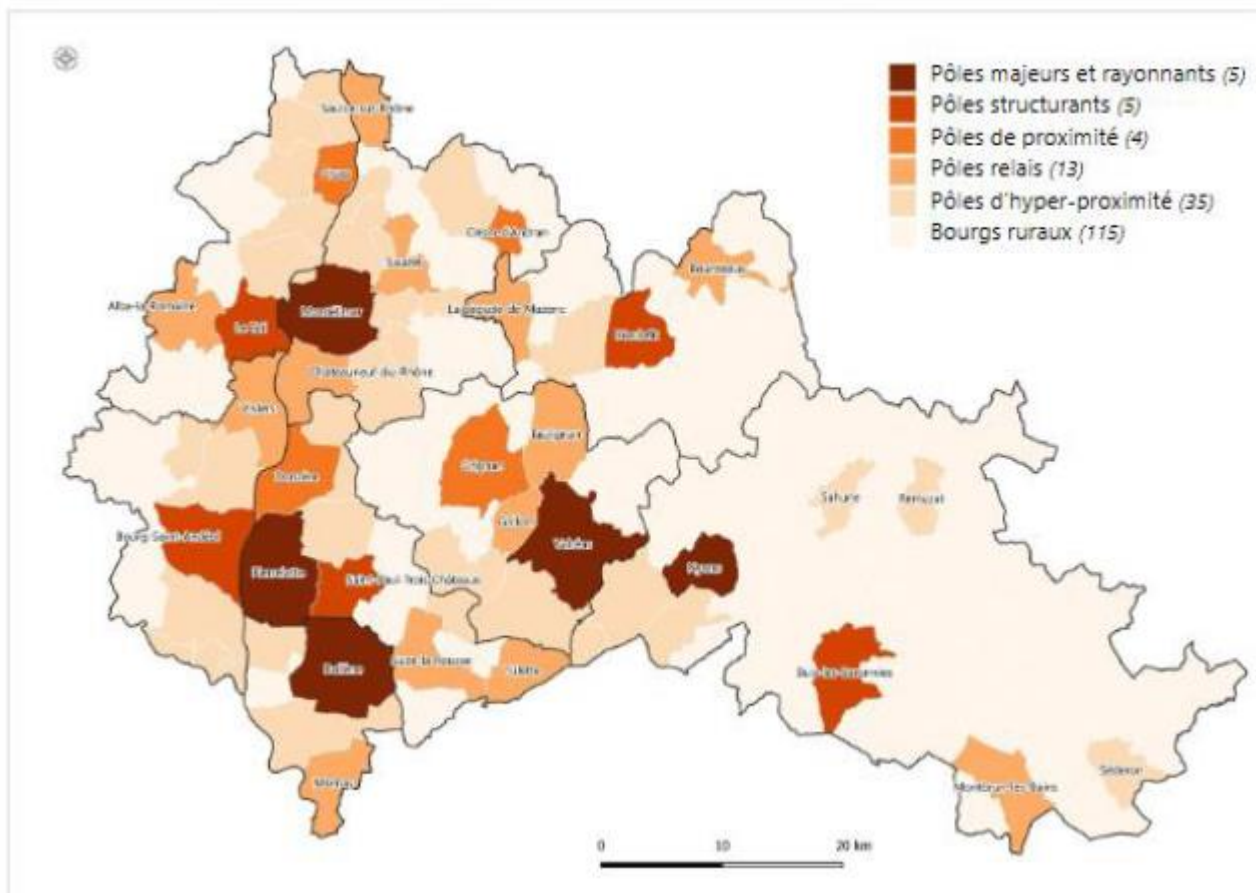
3

Une tendance à la **fragilisation** (dynamique démographique, ressentis formulés par les élus, etc.) de **certaines communes dites de « rang supérieur »** du Sud-Est du territoire (ex. Valréas, Bollène).

4

Une frange Est du territoire porteuse d'enjeux et potentiels, le caractère limité de l'offre actuelle en équipements et services contrastant avec la vocation de pôles d'emplois de certaines communes.

Une classification en 6 grandes familles



Les pôles structurants

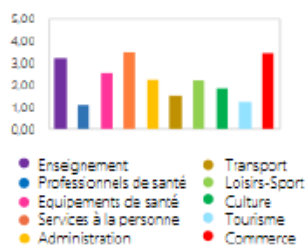
CARACTÉRISTIQUES

- o Communes très équipées qui représentent un peu plus de 30 000 habitants soit 13% de la population du territoire

COMMUNES MEMBRES (5)

- o Saint-Paul-Trois-Châteaux,
- o Buis-les-Baronnies,
- o Dieulefit,
- o Le Teil,
- o Bourg-Saint-Andéol

SCORING DE L'OFFRE



THÉMATIQUES

COMMERCE

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Maîtriser la périphérisation et accompagner les mutations
- Maintenir un premier niveau d'offre non alimentaire à vocation de bassin de vie
- Maintenir la diversité de l'offre alimentaire
- Prioriser le développement sur les centralités

SANTÉ

- Maintenir / Structurer une offre médicale de base complète
- Conforter les équipements liés au vieillissement de la population
- Prioriser le développement sur les centralités

TRANSPORT

- Conforter les gares existantes et le cadencement TER
- Assurer le maillage en transport en commun vers les pôles majeurs

SERVICES A LA PERSONNE

- Conforter l'existant et l'adapter aux changements sociologiques
- Prioriser le développement sur les centralités

ADMINISTRATION

- Développer l'économie de proximité
- Maintenir une offre de services complète / mutualisée en centralités

ENSEIGNEMENT

- Maintenir une première offre jusqu'au secondaire en filière générale et professionnelle
- Engager une réflexion sur l'enseignement connecté

LOISIRS – SPORT – CULTURE

- Conforter l'offre en équipements structurants à rayonnement intercommunal

TOURISME

- Maintenir / Structurer un niveau de services adapté / mutualisé à l'échelle du bassin de vie

Les scénarii pour demain

Scenario 1 :
Maillage de proximité

Scenario 2 :
Rayonnement et revitalisation des bourgs centres

Scenario 3 :
Maillage et équilibre territorial

Une stratégie de poursuite de l'amélioration de l'offre de proximité

Une stratégie de consolidation des pôles des 27 pôles majeurs, structurants, de proximité et relais dans une stratégie du quart d'heure

Une stratégie de rééquilibrage sur les secteurs en fragilité (Sud Ouest) ou en rupture de mobilité (Est)

Un scénario au fil de l'eau qui répond aux attentes des élus et au sentiment de perte de service exprimé par les élus malgré une densification continue et progressive. Un scénario qui nécessite de s'accorder sur le bouquet de services basiques de chaque typologie de commune et qui peut se heurter à des logiques économiques concurrentielles

Un scénario qui mixe desserte de services et revitalisation des centres-villes / centres-bourgs en faisant moins le pari de l'hyperproximité mais plus le choix de la densification sur les pôles moteurs de l'attractivité de chaque EPCI.

Un scénario qui travaille en priorité les zones fragiles comme des zones prioritaires de rééquilibrage et qui recherche un meilleur maillage en zone blanche en favorisant l'émergence de nouveaux pôles relais (appuyés par exemples sur les pôles d'emplois).

Le scénario 1 n'a pas été retenu par les élus. Les élus partiraient sur un mixte des scénarii 2 et 3. Par ailleurs, 6 défis cités ci-dessous sont à relever pour 2050, avec un zoom sur :

- Le défi 2 qui représente le numérique de plus en plus important dans nos vies et nos achats ;

- Le défi 3 avec cette mobilité ou il y a émergence de la génération Z née avec internet. Cette génération inspire à une autre façon de vivre, par ex. ne pas posséder de véhicule. L'idée est de revitaliser nos centre-villes et centre bourgs

Les défis stratégiques à relever

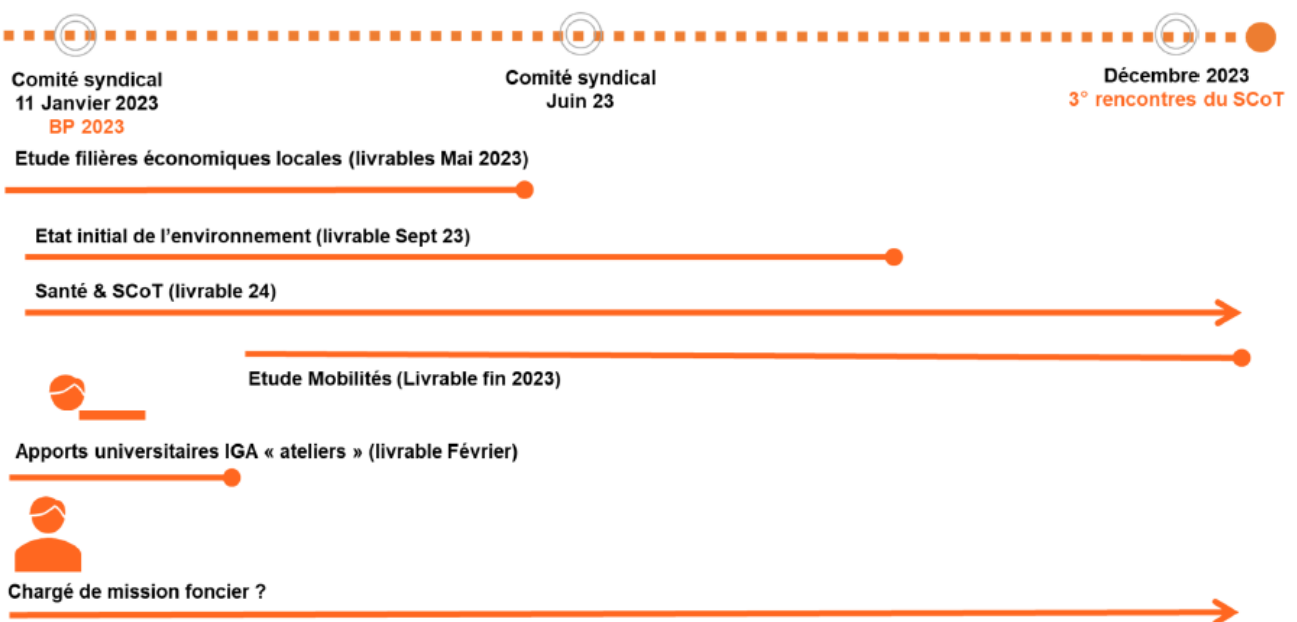
SIX PRINCIPAUX DÉFIS COMME CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA STRATÉGIE

L'armature territoriale ainsi posée doit s'inscrire dans une stratégie globale permettant à la fois de tenir compte des grandes transformations sociétales, des enjeux de mobilité et de l'apparition de nouvelles formes de proximité appuyées sur l'accélération des évolutions du digital.



Pour l'année 2023, études en cours ateliers en cours

Synopsis 2023



Elle rappelle que 3 Comités Syndicaux du Syndicat Rhône Provence Baronnies (SRPB) se tiennent par an et celui du mois de décembre est ouvert à l'ensemble des élus. En 2024 différents documents seront à rédiger et en 2026 il y aura l'étape réglementaire avec l'enquête publique, qui durera environ 10 mois.

Question importante, au départ il avait été décidé que ce SCoT serait porté par le mandat suivant au risque que les élus suivants le remettent en cause et recommencent une partie du travail. Une réflexion doit être engagée sur la solution la plus adéquate.

Le diaporama complet nommé « Présentation du SCoT » sera envoyé dans les prochains jours à l'ensemble des conseillers communautaires.

F. SIMIAN donne ensuite quelques informations :

- Projet du territoire : l'ANCT (agence nationale de cohésion des territoires) a missionné à nouveau le bureau CDHU. Des réunions seront prévues.

- PLUi : une réunion de groupe de travail est fixée pour avancer sur la notion de gouvernance.
- Recrutements : poste PCAET cela avance par contre pour le poste en urbanisme il est très difficile de trouver un candidat.
- Message de P. REYNAUD maire de Bouvières, transmet ses amitiés à l'assemblée.

F. SIMIAN donne la parole au député suppléant, C. BUSSAT. Il annonce que demain à 18h00 à la salle des fêtes de Le Poët-Laval, la députée M. POCHON tiendra un échange avec les maires du territoire.

La Présidente remercie l'assemblée pour sa présence et sa participation.

Le Conseil est clos à 21h 20.